
[Imprimer](#)

Les ascenseurs de Paris habitat font peau neuve

Image

Paris habitat recherche un prestataire pour les travaux de remplacement complet, par des installations neuves, des 18 ascenseurs des groupes 118CD-118GN, situés dans le 18e arrondissement.

Engagé dans une démarche d'amélioration continue de sa performance énergétique, Paris habitat entend remplacer les ascenseurs des groupes 118CD et 118GN de son patrimoine. Situés 5-15 rue du Lieutenant-Colonel Dax et 2-14 rue Gérard de Nerval (18e arrondissement), les bâtiments concernés, classés comme immeubles d'habitation de 3e famille, ne sont ni IGH (immeubles de grande hauteur) ni ERP (établissement recevant du public).

Si cette réalisation poursuit notamment l'objectif d'améliorer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, elle vise aussi à rendre les installations conformes aux lois et décrets relatifs à la sécurité des ascenseurs. Les nouveaux appareils devront également présenter des caractéristiques principales supérieures (charge en cabine, vitesse nominale, dimensions des cabines, passages libres) de même qu'un service optimisé par une fiabilité améliorée des installations et l'utilisation de matériels résistant aux actes de vandalisme. Après remplacement total, les ascenseurs supporteront une charge de 300 kg et une vitesse d'un mètre par seconde.

Démontage des équipements existants

Les prestations à la charge du titulaire comprennent en particulier la fourniture, le transport, la pose, le raccordement, la mise en œuvre et le réglage de tous les appareils et matériels nécessaires à la rénovation, à la mise en conformité et au fonctionnement normal des installations. Le démontage des équipements existants, la démolition des massifs dans les machineries, la création ou la modification des baies palières et des passerelles d'accès figurent aussi au nombre des tâches attendues, tout comme les finitions (peinture antirouille, reprises de maçonnerie, etc.).

La durée contractuelle de réalisation est de 24 mois, période de préparation/commande incluse, et les travaux seront réalisés en milieu occupé. L'entreprise devra en outre garantir la pérennité de l'installation, la disponibilité dans le temps des pièces détachées et du savoir-faire pendant au moins 15 ans.

[Consulter l'avis](#)